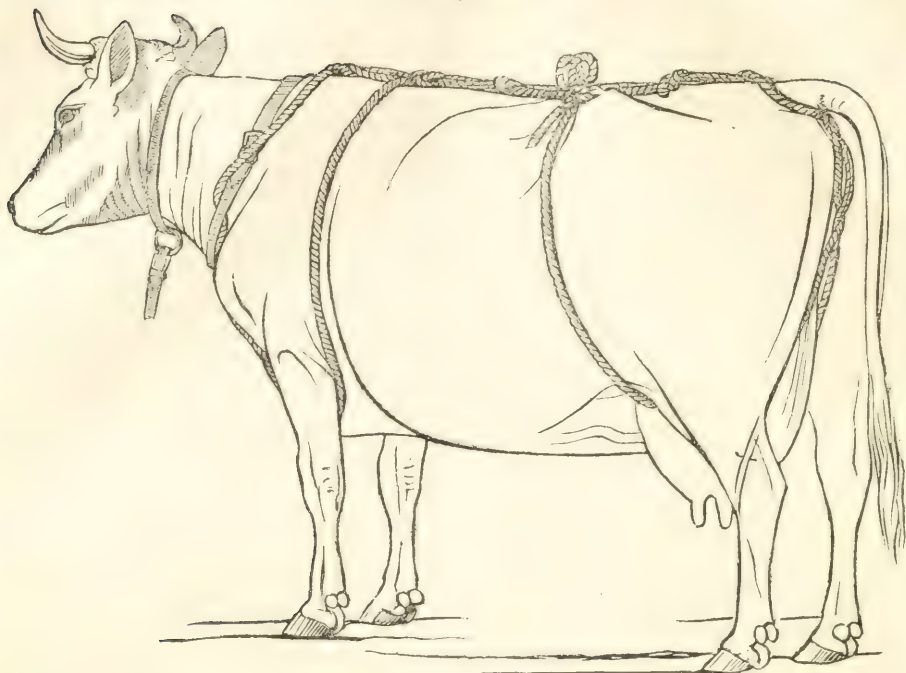


Fig. 194.



un des côtés sur l'autre, susceptible d'être serré ou relâché à volonté. A huit ou dix pouces de ce nœud, on en établit un autre plus solide, plusieurs autres, suivant la taille de la vache, et tous à peu près à la même distance, jusqu'à la partie supérieure du tronçon de la queue, où on pratique un nœud simple, comme celui de la partie supérieure de l'encolure, puis un second pareil au-dessous du tronçon de la queue; de là chaque portion de la corde se partage de chaque côté de la vulve et se réunit à sa commissure inférieure par un nœud simple. Pour terminer cet appareil, la corde se divisant encore en deux portions égales, chacune d'elles passe sur les ars postérieurs, et de là sur les flancs, pour être fixée à un des nœuds qui se trouvent aux environs des lombes, par une boucle très-facile à défaire au besoin.

Il me reste à faire connaître un bandage contentif, généralement usité chez les nourrisseurs de Paris, et qui est ainsi décrit par M. Girard, qui a eu occasion de l'examiner, lorsqu'il était appliqué sur des vaches :

« Presque entièrement formé de sangles, » cet appareil représente un harnais que l'on place sur le corps de l'animal, et qui se fixe antérieurement au moyen de son surfaix. Il se compose : 1° du surfaix dont il vient d'être fait mention; 2° d'une grande plaque de cuir, sorte de grille à peu près carrée, qui s'applique contre la vulve, et s'oppose à la chute de la matrice; 3° enfin, de quatre sangles longitudinales qui attachent le surfaix à la plaque. La deuxième partie, assurément la principale, portant de dix à douze pouces tant en hauteur qu'en largeur, résulte de l'assemblage de cinq traverses de cuir noir, fixées et cousues par leurs extrémités à des morceaux de sangles; ces traverses, chacune

d'environ dix-huit lignes de large, laissent entre elles un intervalle de cinq à six lignes, qui suffit pour l'écoulement de l'urine; plus grand, cet intervalle aurait l'inconvénient de laisser passer une portion de la tumeur herniaire. La plaque de cuir peut aussi être d'une seule pièce, dans laquelle l'on pratique quatre ouvertures transversales de cinq à six lignes de largeur. Chacune des quatre sangles longitudinales se trouve attachée par des points de suture à l'un des angles de la plaque vulvaire. Le surfaix comprend sa sangle, plus deux gros et larges coussinets recouverts de cuir et disposés en sellette; la sangle cousue par-dessus ces coussinets porte à l'une de ses extrémités une boucle à ardillons qui sert à fixer ce surfaix et à le serrer à volonté. Quatre autres boucles à ardillons sont cousues après le surfaix, et destinées à recevoir les quatre sangles longitudinales; deux de ces boucles tiennent à l'enveloppe des coussinets; les deux autres sont fixées à la sangle du surfaix, une de chaque côté, et à une égale distance de l'attache des premières (distance de quatre à cinq pouces). Il est à remarquer que les sangles qui longent la colonne dorso-lombaire se continuent de l'une à l'autre par une traverse aussi de sangle ou de cuir, et qui, portant sur l'origine de la queue, donne à ces sangles la facilité d'élever la plaque vulvaire, et de la maintenir au point nécessaire. L'appareil dont la description précède nous a paru simple, peu coûteux (son prix est de 8 à 10 fr.), d'une facile application, et remplissant parfaitement le but. Il a le précieux avantage de pouvoir s'allonger et se raccourcir, conséquemment de s'appliquer indistinctement à toutes les vaches; il exerce sur toute la longueur de